

Du rural isolé au rural proche des villes : quatre types d'intercommunalités

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 103 • Septembre 2022



Peu densément peuplée, la Bourgogne-Franche-Comté est la région la plus rurale de France. 95 des 113 intercommunalités de la région sont rurales et accueillent 55 % de la population. Quatre types de ruralité se dégagent. Les intercommunalités rurales isolées peu denses et très peu denses hébergent à la fois des personnes âgées aux revenus plus faibles et des actifs plus sédentaires. Celles proches des agglomérations sont principalement occupées par une population de rurbains aux revenus médians. Enfin, dans les intercommunalités rurales à dominante viticole et le long de la frontière suisse, les revenus sont plus élevés.

Depuis 2020, les espaces ruraux se définissent par leur faible densité de population et non plus en complément des espaces urbains. Selon cette définition, sur les 113 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Bourgogne-Franche-Comté, 95 sont considérés comme ruraux. Ainsi redéfinie, la Bourgogne-Franche-Comté est la première région rurale de France devant la Bretagne. Cet espace représente 95 % du territoire et plus de la

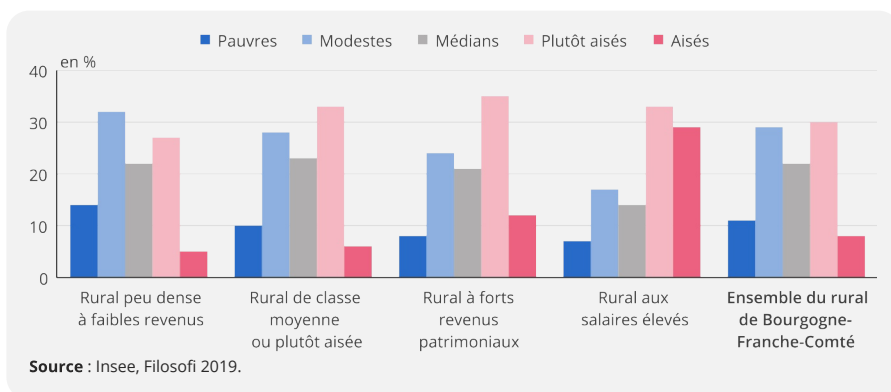
moitié de la population régionale, contre un tiers en moyenne en France. La proximité avec les principales villes de la région, l'influence de la région parisienne et de la Suisse, les spécificités agricoles ou industrielles notamment, façonnent des espaces ruraux aux enjeux bien différents : vieillissement de la population, accessibilité aux services, attractivité résidentielle, marché de l'emploi, etc. Les différences de densité de population et de décomposition des revenus des

ménages définissent 4 classes d'intercommunalités rurales dans la région : « le rural peu dense à faibles revenus », « le rural de classe moyenne ou plutôt aisée », « le rural à fort revenus patrimoniaux » et « le rural aux salaires élevés » ► [figure 3](#) et [méthode](#).

Les intercommunalités rurales peu denses cumulent de nombreuses fragilités sociales

En Bourgogne-Franche-Comté, près de la moitié des résidents ruraux habite dans l'une des 42 intercommunalités « rurales peu denses à faibles revenus ». Elles s'étendent sur plus de la moitié de la région. Cet espace couvre les plateaux du Nivernais, le massif du Morvan et les plateaux bourguignons du Tonnerrois, du Châtillonnais et de la Côte-d'Or, ainsi que le nord de la Haute-Saône et le sud du Jura. Ces territoires, les plus souvent éloignés des villes moyennes et des grandes villes, sont peu attractifs en raison notamment d'une offre d'emploi insuffisante, d'un accès aux services de proximité et intermédiaires parfois difficile et d'une moindre couverture internet en haut débit. En décroissance démographique, les

► 1. Répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie selon la typologie des EPCI



En partenariat avec :

populations âgées y sont nombreuses et la natalité plus faible. On y retrouve beaucoup de personnes seules (38 % des ménages contre 34 % pour l'ensemble du rural) et moins de couples avec enfants (30 % contre 35 %).

Les ménages pauvres (14 % des ménages) et surtout modestes (32 %) y sont davantage présents ► **figure 1**. Plus généralement, le **niveau de vie médian** des habitants est de 20 500 €, soit 6 % de moins que dans l'ensemble du rural régional ► **figure 2**. Parmi eux, les ménages de l'EPCI Bazois-Loire-Morvan

sont en moyenne les plus pauvres de la région. Leur revenu médian est de 19 100 € et près de 20 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. À l'opposé, les ménages résidant dans les communautés de communes du Mâconnais-Tournugeois ou du Clunisois sont plus aisés avec un revenu médian de plus de 21 000 €.

Une partie des habitants vit dans des petites villes comme Montbard, Gray ou Saint-Claude. Le maillage de ces petites villes permet à de nombreux actifs de résider à proximité de leur lieu de travail.

Néanmoins, dans le reste de ce vaste territoire, l'accès à l'emploi de proximité est plus difficile et certains actifs sont contraints de quitter quotidiennement voire définitivement leur EPCI de résidence pour aller travailler. Le nombre d'emplois accessibles depuis ces territoires ruraux devient alors un déterminant de leur attractivité résidentielle.

Malgré de plus faibles revenus, le nombre de propriétaires est plus important dans ces territoires, grâce à un coût du foncier plus faible. Cependant, les logements sont pour beaucoup

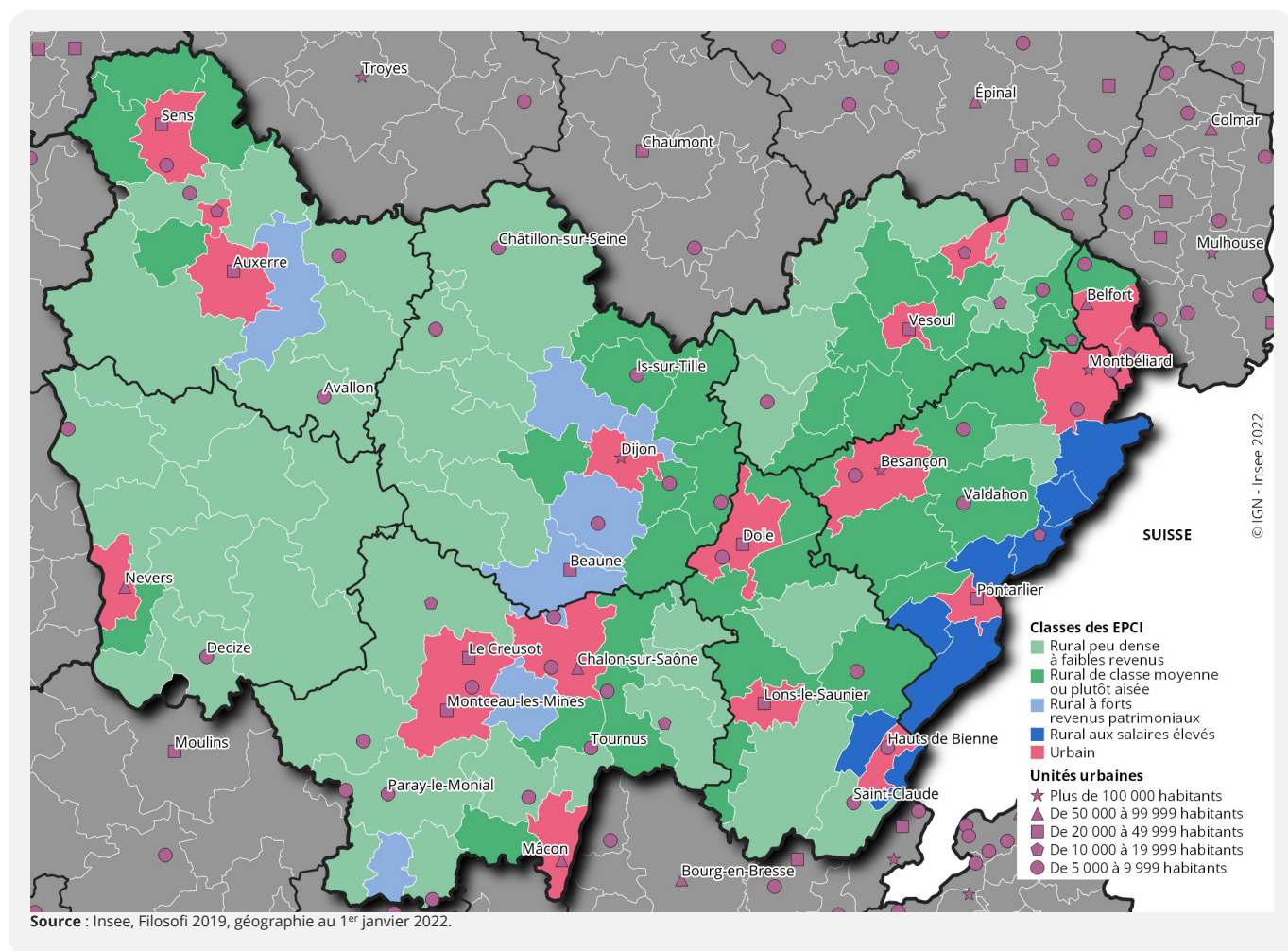
► 2. Indicateurs sociaux selon la typologie des EPCI

	Nombre d'EPCI	Population	Niveau de vie médian (en €)	Taux de pauvreté (en %)	Rapport interdéclies	Part de ménages propriétaires (en %)	Part des navetteurs sortants (en %)	Croissance de la population 2008-2019 (en %)	Indice de vieillissement
Rural peu dense à faibles revenus	42	671 500	20 500	14,1	2,8	71	40	- 5,2	1,4
Rural de classe moyenne ou plutôt aisée	38	530 000	22 000	9,3	2,6	76	67	+ 4,8	0,9
Rural à forts revenus patrimoniaux	7	135 600	23 900	7,9	3,0	72	50	+ 0,8	1,0
Rural aux salaires élevés	8	89 200	30 000	5,7	3,4	70	67	+ 13,8	0,6
Ensemble du rural de Bourgogne-Franche-Comté	95	1 426 300	21 800	11,2	2,9	73	53	0,0	1,1
Urbain	18	1 381 800	21 500	14,5	3,2	54	22	+ 0,3	0,9
Bourgogne-Franche-Comté	113	2 808 100	21 600	12,8	3,0	63	38	+ 0,1	1,0

Champ : Bourgogne-Franche-Comté hors CA Moulins Agglomération, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, et CC des Savoir-Faire.

Sources : Insee, Filosofi 2019, Recensement de la population 2019.

► 3. Typologie des EPCI selon la décomposition des revenus et la grille de densité



d'entre eux anciens. Leur amélioration énergétique peut être problématique au regard des revenus des habitants. En lien avec la baisse démographique, l'augmentation de la vacance des logements est aussi particulièrement importante.

Les territoires ruraux à proximité des agglomérations sont attractifs pour les classes moyennes ou plutôt aisées

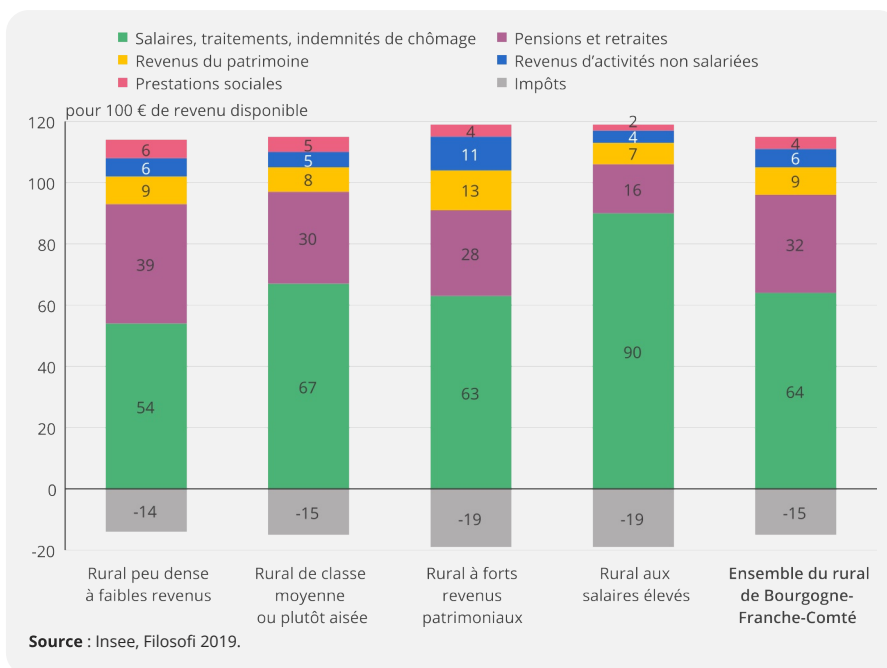
Un tiers de la population rurale vit dans l'une des 38 intercommunalités « rurales de classe moyenne ou plutôt aisée ». Ces EPCI périurbains des grandes agglomérations de la région, se situent principalement à l'est de l'axe Selongey-Mâcon, ainsi qu'à l'extrême nord-ouest à proximité de la région parisienne.

Depuis les années 1980, certains trentenaires quittent les villes pour s'installer dans l'espace rural proche des agglomérations. L'acquisition de logements plus spacieux pour ces ménages rurbains qui s'agrandissent est moins coûteux qu'en milieu urbain. Leur lieu de résidence reste proche des pôles d'emploi et les **navetteurs** sont plus nombreux dans ces territoires. Deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur de leur EPCI de résidence contre un peu plus de la moitié pour les actifs vivant au sein d'une intercommunalité rurale. Enfin, la proximité de grandes agglomérations ou de villes moyennes leur permettent un accès plus facile aux services intermédiaires (supermarchés, magasins spécialisés, collèges, banques, etc.).

Entre 2008 et 2019, la population y a augmenté de 4,8 %. Cette croissance démographique s'explique par un afflux migratoire et par un excédent naturel. Le nombre de naissances y est important en raison d'une forte proportion de femmes en âge d'avoir des enfants. Ces ménages rurbains sont plus souvent des couples avec enfants et moins souvent des personnes âgées.

Cette attractivité pour les familles et la relative jeunesse de la population font que les classes moyennes et plutôt aisées y sont un peu plus présentes, 23 % des ménages ont des revenus médians et 33 % sont plutôt aisés contre respectivement 22 % et 30 % pour l'ensemble du rural de la région. Le niveau de vie médian des habitants est de 22 000 €, légèrement plus élevé qu'en moyenne dans le rural (21 800 €). Les revenus proviennent principalement des salaires. Au sein de ces territoires, les écarts de revenus sont aussi plus faibles. Les 10 % des ménages les plus aisés touchent 2,6 fois plus que les 10 % des ménages les plus pauvres contre 2,9 en moyenne dans le rural. Les ménages habitant dans la communauté de

► 4. Décomposition des revenus selon la typologie des EPCI



► Encadré - Des inégalités de revenus moins marquées en Bourgogne-Franche-Comté

Dans les EPCI ruraux de Bourgogne-Franche-Comté, le niveau de vie annuel médian est de 21 600 € proche des 21 500 € de ceux de France métropolitaine. Toutefois, les inégalités de revenus sont moins marquées dans les intercommunalités rurales de la région qu'au niveau national. En 2019, le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est ainsi de 3,0 en Bourgogne-Franche-Comté contre 3,5 en France métropolitaine.

La décomposition des revenus dans le rural bourguignon-franc-comtois est identique à celle de France métropolitaine. L'origine des revenus dans le rural de la région est proche de celle des régions Grand Est et Normandie. L'Île-de-France se distingue par un rural avec une forte part de revenus provenant des salaires et une faible proportion de pensions-retraites. Le poids des impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale) y est aussi plus important. Les revenus des ménages ruraux vivant dans le sud de la France proviennent davantage des pensions-retraites contrairement à ceux du nord qui proviennent davantage des salaires.

communes du pays de Villersexel ont les plus faibles revenus avec 20 300 € par **unité de consommation**. À l'opposé, ceux de la communauté de communes Ouche et Montagne ont les revenus les plus élevés (24 200 €).

L'afflux de ces populations n'est toutefois pas sans coût pour ces territoires ruraux de classe moyenne ou plutôt aisée. Attractifs, ils sont notamment soumis à des contraintes d'artificialisation des sols, d'utilisation importante de la voiture et aux besoins d'adapter la capacité d'accueil des services à la population comme les crèches, les écoles, le périscolaire.

Quelques EPCI ont de forts revenus patrimoniaux grâce notamment à la viticulture

Parmi les ménages les plus aisés de la région, on retrouve ceux habitant au sein de territoires « ruraux à forts revenus patrimoniaux ». Ils représentent 10 % des ménages ruraux et sont répartis dans sept

EPCI, principalement dans les zones viticoles les plus rémunératrices de la région mais aussi au nord de Dijon. Ces ménages sont bien plus riches (35 % des ménages sont plutôt aisés et 12 % aisés) que ceux des espaces peu denses ou périurbains.

Avec 23 900 €, leur niveau de vie médian est supérieur de 10 % à celui de l'ensemble du rural. Il atteint même 27 600 € pour les ménages de la communauté de communes de Norge et Tille. La part des impôts dans le revenu des ménages est plus élevée. La structure des revenus au sein de ces EPCI est atypique avec des revenus issus du patrimoine et des activités non salariées beaucoup plus importants qu'en moyenne dans le rural (respectivement 13 % et 11 % contre 9 % et 6 %) ► **figure 4**. Cette spécificité est notamment due à la présence de domaines viticoles et agricoles et à la présence de professions libérales. Parallèlement, la proportion de ménages pauvres est relativement faible.

Les habitants de ces intercommunalités ont également un accès plus facile aux emplois des villes moyennes à proximité ou plus grandes comme Dijon, Chalon-sur-Saône ou Beaune. Il y a ainsi autant d'actifs qui quittent leur EPCI pour travailler que d'actifs qui restent sur leur territoire. Ces intercommunalités sont soumises à des tensions sur le foncier. La population y est stable : + 0,8 % sur 11 ans. Enfin dans ces territoires, les jeunes sont plus présents qu'en moyenne dans le rural.

Le long de la frontière avec la Suisse, les hauts salaires dominant

Un peu moins de 90 000 Bourguignons-Francis-Comtois habitent dans l'une des huit intercommunalités rurales situées le long de la frontière suisse. Près de 5 % des ménages ruraux résident dans ces EPCI « ruraux aux salaires élevés », dépendants

économiquement de la Suisse. Ces territoires sont en forte croissance démographique (+ 14 % en 11 ans). Étant attractifs pour les populations en âge de travailler, ils accueillent ainsi de nombreuses familles avec des enfants. L'afflux de ces familles entraîne une assez forte natalité et la part de jeunes y est plus importante.

Des tensions sur l'emploi et le logement y existent. D'une part, vu l'importance des perspectives d'emploi en Suisse, la demande en logements destinés aux nouveaux arrivants est importante. D'autre part, le recrutement de certains métiers présents est rendu difficile par une concurrence salariale avec la Suisse et un coût de la vie locale cher.

Près d'un tiers des ménages sont aisés (29 %). Ces revenus proviennent des hauts salaires proposés par les employeurs suisses. Le niveau de vie médian est ainsi

le plus élevé de la région (30 000 €) et atteint 33 600 € dans la communauté de communes Station des Rousses-Haut Jura. La mixité entre emploi frontalier et emploi local entraîne cependant de fortes inégalités de revenus. Les 10 % des ménages les plus riches ont un niveau de vie 3,4 fois supérieur au niveau de vie des 10 % les plus pauvres. ●

Jean Dupin, Fabrice Loones (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthode

Les EPCI sont classés selon deux méthodes d'analyses factorielles : une analyse factorielle multiple (AFM), puis une classification hiérarchique sur composantes principales (CHCP). Ces méthodes prennent en compte les différentes composantes du revenu, ainsi que le degré de ruralité de chacun des EPCI. Sur les 116 EPCI de la région, trois ont été écartés puisque principalement situés à l'extérieur de celle-ci : CA Moulins Agglomération, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, et CC des Savoir-Faire.

► Sources

Le dispositif **Filosofi** (Fichier localisé social et fiscal) a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, à l'échelle infra-communale, communale et supra-communale. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, de la Martinique et de La Réunion, dont le revenu déclaré est positif ou nul : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite, etc.).

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : lieu de résidence et de travail, âge, situation familiale, etc.

► Définitions

Les cinq **catégories de ménages** sont définies comme suit [France, portrait social] :

- les ménages « pauvres » : niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane ;
- les ménages « modestes » : niveau de vie compris entre 60 % et 90 % de la médiane ;
- les ménages « médians » : niveau de vie compris entre 90 % et 110 % de la médiane ;
- les ménages « plutôt aisés » : niveau de vie compris entre 110 % et 180 % de la médiane ;
- les ménages « aisés » : niveau de vie supérieur à 180 % de la médiane.

Le **taux de pauvreté** monétaire est la part de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population française. 1 102 euros en 2019.

Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** regroupe des communes pour l'exercice de leurs compétences autour d'un projet de développement local. Les EPCI à fiscalité propre regroupent les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA), les communautés urbaines (CU) et les métropoles.

Une **commune rurale / EPCI rural** est une commune / EPCI peu dense ou très peu dense au sens de la grille communale de densité. Les communes / EPCI denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines. Cette définition des communes rurales remplace depuis novembre 2020 une définition basée sur les unités urbaines, qui considérait que les communes rurales étaient celles n'appartenant pas à une unité urbaine. Pour en savoir plus sur la grille communale de densité : <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

Le **niveau de vie médian** partage la population en deux : la moitié a un niveau de vie inférieur, l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **rapport interdécile** est une mesure des inégalités de revenus. Il met en évidence l'écart de revenu entre les ménages les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes d'une distribution.

Un **navetteur** est une personne active en emploi qui quitte son EPCI de résidence pour travailler.

► Pour en savoir plus

- **Guidevay Y., Guillaneuf J.**, « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- **Pirou D.**, « Des disparités de revenu plus élevées dans les grandes villes », *Insee Focus* n° 237, mai 2021.
- **Andrieu H., Ulrich A.**, « En Bourgogne-Franche-Comté, 16 000 personnes ont de très hauts revenus tirés surtout d'une activité non salariée ou de leur patrimoine », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 104, mai 2020.
- **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

